

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00489**

**CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL  
REMARQUABLE(SPR) DE LA COMMUNE DE RIVE-DE-GIER**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 77

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 26 décembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181220-D2018004891-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181221

**Pouvoirs :**

Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,  
M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,  
M. Denis CHAMBE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,  
M. André FRIEDENBERG, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Laurence JUBAN, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Pascal MAJONCHI,  
Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,  
Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

### **CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE(SPR) DE LA COMMUNE DE RIVE-DE-GIER**

Vu l'article D 631-5 du Code du patrimoine, créé par Décret n°2017-456 du 29 mars 2017 - art. 5, relatif à la loi LCAP du 07 juillet 2016,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole, dans sa séance du 28 juin 2018, prescrivant la révision du Site Patrimonial Remarquable (Ex. ZPPAUP) de la commune de Rive-de-Gier,

Conformément à l'article L631-3 du Code du patrimoine, l'élaboration ou la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) s'accompagne de la constitution d'une instance consultative multipaternelle, appelée Commission Locale, chargée du suivi et de la mise en œuvre du futur Plan de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PVAP), qui est le document règlementaire du site Patrimonial Remarquable,

Cette commission locale est informée régulièrement de l'avancement du projet de PVAP et apporte son avis et sa validation aux différentes étapes de son élaboration.

Cette instance comprend :

- des membres de droit :
  - le Président de la commission qui peut être le Président de Saint-Etienne Métropole ou le Maire de Rive -de-Gier, par délégation,
  - le Maire de Rive-de-Gier, s'il n'est pas le Président,
  - le Préfet,
  - le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
  - l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- trois collèges, composés en nombres égaux (5 maximum par collège soit 15 membres maximum au total) et pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions :
  - un tiers d'élus au Conseil Métropolitain,
  - un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
  - un tiers de personnalités qualifiées.

Après avoir consulté le Préfet qui a agréé cette nouvelle Commission Locale, il est proposé la composition suivante de la Commission Locale du SPR de Rive-de-Gier avec 9 membres titulaires et de 9 membres suppléants :

- Président : Monsieur Gaël Perdriau

Les membres de la commission locale du SPR de Rive-de-Gier proposés sont :

- Au titre des élus de Saint-Etienne Métropole :
  - o Titulaire : Monsieur Gilles Thizy (Vice-Président de SEM en charge de la cohésion territoriale) ; Suppléant Monsieur Jean-Luc Degraix, (Conseiller Métropolitain délégué auprès de Jean-Claude Charvin, Maire-adjoint de Saint-Chamond à l'urbanisme, l'habitat et au commerce),
  - o Titulaire : Monsieur Robert Karulak (Vice-Président de SEM en charge du design, du patrimoine, de la culture et du tourisme), suppléant : Monsieur Pascal Majonchi (Conseiller Métropolitain délégué auprès de Monsieur Robert Karulak, Maire de Saint-Paul-en-Jarez),
  - o Monsieur Jean-Louis Rousset (Conseiller Métropolitain et 3<sup>ème</sup> adjoint à la commune de Rive-de-Gier) ; suppléant Madame Emmanuelle Charollais-Cheyton (Conseillère Métropolitaine et Conseillère Municipale de Rive-de-Gier),
  
- au titre des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
  - o Monsieur Rolland Fournel, Association Ripagérienne de Recherches Historiques (ARRH) ; suppléant, Madame Michèle Blanc ARRH ;
  - o Monsieur Jean-Michel Chauvet, Président de l'Association de Sauvegarde et d'Animation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez/ membre du collectif « Lieux et Mémoires de nos Vallées » ; suppléant Madame Arlette Defarge, Présidente de l'Association de la Tour de la Jalousie/ membre du collectif « Lieux et Mémoires de nos Vallées » ;
  - o Monsieur Michel Rebeyrotte, Centre d'Etudes et de Recherche du Patrimoine Industriel du Pays du Gier (CERPI) ; suppléant Monsieur Jean-Luc Grivolat CERPI.
  
- au titre des personnalités qualifiées :
  - o Monsieur Robert Belot Directeur du Département des études en Patrimoines et Paysages Culturels de l'Université Jean Monnet (UJM) ; suppléant Monsieur Luc Rojas enseignant chercheur au laboratoire Environnement Ville et Société UJM ;
  - o Monsieur Jacques Porte Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne (ENSASE) ; suppléant, Monsieur Jorn Garleff, responsable du champ histoire à l'ENSASE ;
  - o Monsieur Jacques Verrier Groupe de Recherches Archéologiques de la Loire (GRAL) ; suppléant Monsieur Maurice Bedoin, Groupe de Recherches et d'Etudes sur les Mémoires du Monde Ouvrier Stéphanois (GREMMOS).

Un projet de règlement intérieur devra être approuvé lors de la première tenue de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de Rive-de-Gier.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, décide de constituer la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Rive-de-Gier, telle que proposée ci-dessus.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

**Gaël PERDRIAU**